

REPUBLIQUE FRANCAISE

FINISTERE

MAIRIE DE GOURLIZON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOURLIZON**

Séance du 6 juillet 2022

Nombre de membres		l'an deux mille vingt et deux, le six juillet
En exercice	13	à 20h00 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,
Présents	10	régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
Votants	11	par la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la
		présidence de Madame Emmanuelle RASSENEUR, Maire.

Date de la convocation

1^{er} juillet 2022

Etaient présents : Emmanuelle RASSENEUR – Olivier PORS – Loïc FLOCHLAY – Gwénaëlle JAOUEN – Didier GOURRET – Adeline CARETTE– Jacques BISCH – Aurélien LE BERRE – Joël MONOT– Carole PIGEYRE

Etaient absents : Geoffrey COLIN procuration à Loïc FLOCHLAY - Moktar BENHADJ– Nathalie LAPART

Gwénaëlle JAOUEN a été élue secrétaire de séance.

2022-07-05 : ADRESSAGE

Exposé :

La mise-à-jour des adresses, par redéfinition des noms des voies et recalibrage des numéros a laissé apparaître des points à préciser, dont certains habitants ont fait retour. Il s'agit :

- Du terme de « cité » pour l'impasse Kerjean, lié à l'idée initiale de garder le terme de « cité » pour les lotissements situés à l'intérieur du bourg alors qu'en périphérie, le terme de « hameau » a été retenu ;
- Les habitations situées « chemin de Lesven » se sont vus associées à « Kerouguen », il est proposé de revenir à l'appellation initiale.
- Au lieu-dit « Le Guellenec », il y a été signalé deux logements locatifs, qu'il convient de numéroter.
- La ferme maraîchère située juste après « Beg ar big » n'est pas dénommée, il est suggéré de l'adjoindre à « Beg ar Big ».
- La Rue des pins n'a pas fait l'objet d'une numérotation car elle n'apparaissait pas comme un point noir sur le site, lequel montrait des numéros cohérents. Or, cela ne reflète pas la réalité observée sur le terrain.
- Une habitation de Kerougou Izella est par erreur dénommée « Kerougou », il est proposé de revenir à l'appellation initiale.
- Il manque une adresse à « Leurvoyec », entre le 183 et le 159.
- Il manque une adresse à « Pen ar Stang » (nouvelle construction).

Proposition :

Il est demandé au conseil municipal de se positionner sur ces différentes propositions.

Décision :

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- Avec 6 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions, conserve le terme « cité de Kerjean ».
- A l'unanimité, valide la création de :
 - une adresse « chemin de Lesven »
 - deux adresses au « Guellenec »
 - une adresse à « Beg ar Big »
 - une adresse à « Kerougou Izella »
 - une adresse à « Leurvoyec »
 - une adresse à « Pen ar Stang »

Pour extrait conforme au registre,

La Maire,



Emmanuelle RASSENEUR

